

Principes directeurs en Belgique



D.Lamy
médecin généraliste
Réseau Alto asbl
Belgique



Principes généraux

- Équivalence des soins ✓
- Pathologie chronique ✓
- Médicaments agonistes
méthadone,
buprénorphine

Arrêté royal du 6 octobre 2006

Article 37 du code de déontologie (modifié 17 décembre 2005)

Avis de l'Ordre des Médecins du 18 juin 2016

Vis-à-vis du médecin

- Diminuer et réduire les obstacles réglementaires limitant l'accès aux soins ✓
- Définir les rôles des différents acteurs (médecin, pharmacien, intervenant psychosocial, ...) ✓
- Assurer le suivi et l'adaptation de la réglementation ✓

Améliorer l'état clinique

- Objectifs centrés sur la personne ✓
- Améliorer la qualité de vie (soins globaux, housing first, ...) ✓
- RdR (prévention secondaire et tertiaire) ✓

Accès aux soins

- Pour un diagnostic fonctionnel et multidimensionnel
- Non discriminatoire
- Accès en prison
- Consentement éclairé



Initiation par tout médecin

- Au terme de sa formation de base ✓
- Inscription à un réseau ✓
- Dispensé par tout pharmacien, au terme de sa formation de base ✓
- Formations actualisées ✓
- Dimension pluridisciplinaire ✓

Surveillance ordinaire

- Par les instances professionnelles
 - Code de déontologie + avis ✓
 - Guide de bonne pratique
- Sanctions étatiques que si comportement à risques pour la personne ou pour la santé publique
- Proportionnalité des mesures d'encadrement

Divers

- Financement : INAMI



- Instance nationale de coordination et collaboration internationale

– IphEB ⇒ eHealth ⇒ ISP



– Eurotox



– EMCDDA



Conclusion

- La Belgique en accord avec les principes directeurs mais
 - Représentations dans la société civile, dans le milieu politique, dans les milieux médicaux
 - Formation universitaire insuffisante
 - Interdisciplinarité à développer
 - Milieu carcéral
 - Financement prévention, interdisciplinarité